

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01329

Numéro SIREN : 810 957 944

Nom ou dénomination : DCS EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2021 sous le numéro de dépôt A2021/025103

DCS EVENTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 60 chemin des Bastards,
31830 PLAISANCE-DU-TOUCH
810 957 944 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le vingt septembre,

A neuf heures,

Les associés de la société DCS EVENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 60 chemin des Bastards, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre NAVARRI, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,***
- un exemplaire des statuts de la Société,***
- le rapport du Président,***
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.***

NC
JEN

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Constatation d'une cession d'actions,*
- *Passage d'une société pluripersonnelle en société unipersonnelle,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constate, la cession par Monsieur Constantin NAVARRI au profit de Monsieur Jean-Pierre NAVARRI d'une action lui appartenant dans la Société pour un montant de 500,00 euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription de l'action au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide que suite à la cession d'actions en date du 20 septembre 2021, la société devient unipersonnelle, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

JON
NC

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Jean-Pierre NAVARRI

